

# REGLEMENT DE COURSE TRIATHLON DE LA LICORNE – 06 JUILLET 2025

#### **ARTICLE 1 – Général**

Le triathlon est une discipline de respect et en aucun cas je ne gêne les concurrents ou tiens des propos déplacés ou agressifs. Les parents et supporters respectent les mêmes règles dans un esprit sportif.

Le non-respect de l'environnement (jet de déchets au sol, abandon de matériel, de vêtements, d'accessoires) sera sanctionné. Le non-respect de cette règle nuit à la pérennité de la manifestation et à l'image des sportifs.

La 2iem édition du « Triathlon de la Licorne » aura lieu le **dimanche 06 juillet 2025 au Port de Plaisance de la ville de Saverne**. Elle est organisée par le Saverne Endurance Triathlon (S.E.TRI). L'ensemble des informations relatives à cet évènement sont publiées sur la page Facebook de l'évènement : « Triathlon de la Licorne » et le site internet www.triathlonsaverne.fr

## Dimanche 06 juillet 2025:

- Triathlon XS (né(e)) à partir de 2011), premier départ 9h00
   350m natation/10.5km vélo/2,7km course à pied
- Triathlon S individuel et relais (nés à partir de 2009), départ 12h50 pour féminines et relais puis 13h :
  - 750m natation/20km vélo/5km course à pied
- DuKids (10-13 ans) et DuKids (8-9 ans), départ 10h30

En participant à l'épreuve l'athlète accepte le **respect strict des règles** mises en place par l'organisateur.

L'inscription à la compétition vaut acceptation du règlement de la Fédération Française de Triathlon FFTri (disponible sur https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/). En cas de non-respect du règlement FFTri, le concurrent s'expose à des sanctions notifiées par la présentation d'un carton jaune (avertissement, remise en conformité), bleu (en cas d'abri aspiration sur la partie cycliste) ou rouge (disqualification).

**Dossard :** 1 seul dossard est remis au concurrent. Il doit impérativement être fixé en 3 points minimum sur une **ceinture porte-dossard (non fournie)** idéalement, ou avec des épingles



(non fournies). Le port du dossard est interdit sur la partie natation et obligatoire à vélo (à l'arrière) et course à pied (à l'avant).

#### **ARTICLE 2 - Inscriptions**

Les inscriptions se font uniquement sur la plate-forme SPORTKRONO jusqu'au 04/07/2025. Pas d'inscription sur place pour XS, S et S relais.

Les Inscriptions sur place sont possibles pour Duathlon Kids.

L'ensemble des documents nécessaires sera demandé au moment de l'inscription.

Tout dossier incomplet ne sera pas valable le jour de l'événement.

## **ARTICLE 3 - Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se fait le jour de la course à Saverne dans « La Halle aux Blés », Quai du canal.

Pour tous les athlètes de toutes les courses : présenter la licence FFTRI (licencié), ou une pièce d'identité pour les non licenciés.

Pour le relais, chaque concurrent de l'équipe doit se présenter pour retirer son dossard.

La puce de chronométrage sera également fournie et se fixe à la cheville GAUCHE. Elle devraêtre rendue à l'organisateur à la fin de l'épreuve, lors du retrait de son vélo.

# **ARTICLE 4 - Concurrents**

Matériels électroniques :

- Les caméras embarquées sont strictement interdites (sur vélo, sur casque ou autre).
- Les lecteurs vidéo, audio, téléphone ou tout autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication sont strictement interdits.
- Les vélos à assistance électrique sont interdits.

L'ensemble des vélos seront contrôlés à l'entrée du parc à vélo par un arbitre.



## 1. Toutes les épreuves

**Départ :** Les concurrents doivent se regrouper au départ natation au Port de Plaisance de Saverne 10 minutes avant le début de chaque course, pour le briefing.

La largeur du canal ne permettant pas un départ groupé, un départ échelonné sera organisé « rolling-strat » ainsi les concurrents ne seront pas gênés dans leur progression dans l'eau.

- Départs XS: Il n'y aura pas de vague spécifique les concurrents débuteront la natation 4 par 4 toutes les 5 secondes, le chronomètre des concurrents ne se déclencheront que lorsqu'ils auront passé le portique de départ. Ainsi le premier à franchir la ligne d'arrivée ne sera pas forcément le premier de course et devra s'en remettre au temps du chronométreur.
- Départ S: Une vague spécifique « Elite mixte » sera organisé pour les coureurs qui le souhaiteront, ensuite les coururent « open » pourront partir 4 par 4 avec le déclanchement du chronomètre uniquement lors du passage du portique de départ.

**Natation (hors DuKids)**: Le port de la combinaison est obligatoire en-dessous de 16 °C, facultatif entre 16 et 24,5 °C et interdit au-dessus de 24,5 °C.

Lorsque la température de l'eau est inférieure à 22°C et la température de l'air inférieure à 15°C, la température officielle de l'épreuve sera définie en fonction du tableau suivant.

		Température de l'air extérieur (en °C)										
		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
Température de l'eau (en °C)	22	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	Annulée
	21	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	Annulée
	20	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	Annulée
	19	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	Annulée
	18	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée
	17	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée
	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée
	15	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	14	14	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	13	13	13	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée

La nudité est strictement interdite dans l'aire de transition. Le changement de vêtements, s'il y a lieu, doit se faire à l'abri des regards. Obligation de porter un bonnet de bain non-fourni par l'organisateur.

L'organisateur sera tenu de réaliser une analyse d'eau, à sa charge, du fait que la partie natation est réalisée hors « zone de baignade réglementée », dans le mois qui précède la manifestation. Dans la mesure où les analyses sont non satisfaisantes, conformément aux règles techniques et de sécurité des disciplines enchainées régies par la FFTRI, l'organisateur transformera les épreuves triathlons XS, S et S relais en duathlons XS, S et S relais.



**Cyclisme**: Le Port du casque est obligatoire, le dossard est à l'arrière. Une distance de sécurité d'environ 3m doit être respectée par rapport au vélo de devant.

En cas de dépassement de la limite horaire (consulter le tableau des horaires), le concurrent est disqualifié par le corps arbitral. Le code de la route doit être respecté, l'abri-aspiration (drafting) est interdit, respecter une distance de 7 m et dépassement franc sur un axe parallèle.

#### Sont interdits:

- Vélos électriques ou motorisés par tout type de système,
- Protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, extrémité des câbles...),
- Pour les vélos type VTT, VTC, les ajouts dits « corne de vache » ou «bar ends » ne sont pas interdits.

**Zone de pénalité**: Concerne les concurrents pénalisés d'un carton bleu lors de la partie cyclisme. Le concurrent doit, se verra ajouter 1 minute de pénalité à son temps final et sera reclassé en fonction, un deuxième carton bleu entrainera la disqualification automatique du concurrent.

**Course à pied**: Le dossard est positionné à l'avant. Un bracelet est remis à chaque boucle du format XS, S et S relais: soit 1 bracelet remis sur le XS et 2 bracelets remis sur S et S relais. Position du ravitaillement à mi-parcours.

Ravitaillement final: à l'arrivée.

# 2. Épreuves S Individuel + Relais et XS

- Les vélos de contre la montre sont autorisés,
- Le drafting est interdit.

# 3. Épreuve Relais

• Le passage de relais se fait par le passage du dossard et de la puce dans le parc à vélo.

**Relais**: Le passage du relais entre nageur et cycliste se fait par contact à l'emplacement dans l'aire de transition (=parc à vélo) et par transmission du dossard entre le cycliste et le coureur à l'emplacement matérialisé dans l'aire de transition (parc à vélo). Il est admis que l'un des relayeurs fasse 2 disciplines dans leur intégralité.

#### 4. Para triathlètes

• Dans le cadre de la pratique para triathlon, présenter les vélos ou fauteuils à l'arbitre principal pour validation.



# 5. Dossards

- La ceinture porte-dossard 3 points est fortement recommandée (non fournie).
- Le dossard devra être porté en bas du dos pour la partie cycliste et en avant sur le ventre pour la partie CAP.
- Un concurrent qui franchit l'arrivée sans dossard lisible de face ne sera pas classé.

# 6 Mise hors course, hors délais

Sur l'épreuve XS et S compte tenu des contraintes horaires de sécurité, la mise hors course s'appliquera selon les horaires suivants :

## Natation:

- XS: 17 minutes pour effectuer la partie natation soit 9h22.
- S: 30 minutes pour effectuer 750m ou 14h08

# Sortie T2:

- XS: Total de 52 minutes ou 9h57.
- S: Total de course de 1h35 ou 15h15

Pas de limite en CAP



## **ARTICLE 5 - Sécurité**

Chaque concurrent qui participe à la compétition le fait sous sa propre responsabilité ou celle des parents pour les mineurs.

L'athlète est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux à la réglementation en vigueur.

L'organisation décline toute responsabilité quant aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire pendant la manifestation, ainsi qu'aux accidents liés au non-respect du code de la route, des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs et de la réglementation en vigueur.

Les secours sont assurés par des véhicules avec secouristes. Un poste de secours fixe sera installé. Pour la partie natation, un zodiac avec du personnel possédant le BNSSA à jour seront présent ainsi que des kayaks/paddels pour assurer la sécurité de l'épreuve.

Le port du casque est obligatoire, jugulaire serrée.

Il est interdit de monter sur le vélo dans le parc à vélos.

Les athlètes doivent respecter le code de la route.

#### **ARTICLE 6 - Environnement**

Aucun concurrent ne doit sortir du balisage course à pied afin de préserver l'intégrité de l'environnement.

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de matériels (bidon, tenue, lunettes...), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet sera immédiatement sanctionné par les arbitres officiels et vaut disqualification.

## **ARTICLE 7 - Annulation**

En cas de non-participation ou d'annulation des épreuves par l'organisateur jusqu'à la veille de course 23h59 (conditions climatiques mettant en danger les concurrents sur le parcours vélo, natation), les athlètes ne pourront prétendre à aucun remboursement de la part de l'organisateur.



## **ARTICLE 8 - Récompenses**

- XS et S Individuel : Scratch H+F 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et par catégorie H+F 1<sup>er</sup>
- Relais : 1<sup>er</sup> des équipes Femmes, Hommes, Mixtes.
- DuKIDS 1 : Mini Poussins, Poussins et pupilles G+F 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>.
- DuKIDS 2 : Benjamin et Minimes G+F 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>.

#### ARTICLE 9 - Droit à l'image

Chaque concurrent, par son inscription, accepte la diffusion et l'utilisation de son image (photographies et/ou vidéos) par l'organisation ou une entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps et renonce expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image, qui trouverait son origine dans leur exploitation.

## **ARTICLE 10 - Assurance**

L'organisateur ainsi que les concurrents sont assurés par un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de MAIF sous le numéro 4464742K.

Nous certifions que la Fédération Française de triathlon (FFTRI) - 2 rue de la Justice 93210 LA PLAINE SAINT DENIS, a souscrit un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de MAIF sous le numéro 4464742K, ce tant pour son propre compte que pour celui des associations qui lui sont affiliées, et en particulier le « Saverne Endurance Triathlon, S.E.Tri », enregistré auprès de la FFTRI sous le numéro : ORGA01685

La couverture responsabilité civile du contrat fédéral est accordée exclusivement pour la durée des épreuves sportives agréées par la FFTRI et inscrites au calendrier fédéral.

Cette garantie ne dispense pas ces structures de souscrire une assurance annuelle couvrant l'ensemble de ses activités, y compris pour l'organisation de l'événement.